



CDC Relations avec
les médias
404-639-3286



DHS Bureau des
Affaires publiques
202-282-8010

Bulletin d'informations

8 octobre 2014

DÉPISTAGE DES VOYAGEURS DANS LES AÉROPORTS

Ce bulletin d'informations contribue à expliquer les mesures que les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), le Service des douanes et de la protection des frontières du pays, et leurs partenaires ont prises dans les aéroports tant aux États-Unis que dans les pays touchés en Afrique de l'Ouest, pour prévenir la propagation du virus Ébola.

Dépistage de sortie des pays touchés par l'épidémie d'Ébola

Depuis début août, les CDC travaillent avec les compagnies aériennes, les aéroports, les ministères de la santé et d'autres partenaires pour apporter une assistance technique aux pays touchés par l'épidémie d'Ébola. Les CDC ont aidé les pays concernés à dépister les voyageurs en partance de ces pays (dépistage de sortie). Les dépistages de sortie sont menés dans les aéroports dans ces pays frappés par l'épidémie afin de détecter les voyageurs contaminés ou qui ont été exposés au virus Ébola et de retarder leur embarquement, jusqu'à ce qu'ils puissent voyager sans représenter aucun risque.

Nous continuons à promouvoir et à renforcer le dépistage de sortie dans ces pays, avec le personnel, les protocoles et les supports pédagogiques des CDC.

En quoi consiste un dépistage de sortie ?

Le dépistage de sortie peut être quelque peu différent d'un pays à l'autre, mais il repose sur les mêmes éléments de base.

1. Pour tous les voyageurs :
 - prise de la température ;
 - questionnaire sur leur état de santé et leur exposition à la maladie ;
 - évaluation visuelle pour rechercher des signes possibles de la maladie.
2. Les voyageurs présentant des symptômes ou ayant été potentiellement exposés au virus Ébola sont isolés et font l'objet d'une évaluation plus approfondie.
3. Cette évaluation détermine s'ils :
 - sont autorisés à voyager ;
 - ne sont pas autorisés à voyager sur un vol commercial et seront transférés vers les autorités sanitaires publiques pour des examens plus approfondis.

Dépistage à l'entrée aux États-Unis

Comment repérer les voyageurs malades dans les aéroports américains ?

Chaque jour, les CDC travaillent en collaboration étroite avec leurs partenaires dans les aéroports internationaux américains et au niveau d'autres points d'entrée pour essayer de repérer les voyageurs atteints de maladies potentiellement contagieuses. Ces mesures seront renforcées pour détecter les éventuels cas de maladie à virus Ébola. En raison de l'épidémie d'Ébola, les CDC et le Service des douanes et de la protection des frontières (Customs and Border Protection, CBP) ont commencé à intensifier le dépistage à l'entrée des voyageurs en provenance de Guinée, du Libéria et de Sierra Leone ou qui ont traversé ces pays. Grâce ce renforcement du dépistage à l'entrée dans 5 aéroports américains, nous évaluerons plus de 94 % des voyageurs en provenance des pays touchés par l'épidémie. Le personnel de tous les aéroports reste formé et prêt à intervenir en cas de signalement de voyageur malade, et la solidité de notre système de santé publique nous permet d'être préparés à réagir et à porter secours.

En quoi consiste le dépistage renforcé à l'entrée des États-Unis ?

Pour tous les voyageurs qui sont passés par la Guinée, le Libéria ou la Sierra Leone :

1. Le CBP donnera à chaque voyageur des informations sanitaires comprenant :
 - des informations générales sur la maladie à virus Ébola ;
 - les symptômes à surveiller et que faire en cas de symptômes ;
 - des informations destinées aux médecins pour les voyageurs qui doivent faire l'objet d'une consultation médicale.
2. Les voyageurs subiront des mesures de dépistage incluant :
 - un questionnaire auquel ils devront répondre pour déterminer le risque éventuel ;
 - la prise de leur température ;
 - un examen pour rechercher d'autres symptômes de la maladie à virus Ébola.
3. Si un voyageur a de la fièvre ou d'autres symptômes, ou a été exposé au virus Ébola, le CBP le transfèrera vers un CDC pour des examens plus approfondis.

Le CDC déterminera si le voyageur :

- peut continuer à voyager ;
- doit être hospitalisé pour être examiné, dépisté et pris en charge ;
- doit être orienté vers un service de santé local où il sera placé en observation et bénéficier d'un soutien.

Le dépistage à l'entrée fait partie d'une approche stratifiée. Utilisé conjointement à d'autres mesures de santé publique, le dépistage à l'entrée peut renforcer nos efforts pour lutter contre ce virus. Il est important que nous agissions en tant que citoyens du monde, en mettant toutes nos forces dans nos actions en Afrique de l'Ouest et en apportant de l'aide aux voyageurs en provenance de ces régions.